

Une grossesse, normalement, c'est neuf mois. La miennne a duré presque dix ans... » Entourée de photos de ses enfants à tous les âges, Sonia* se souvient très bien des étapes qui ont ponctué ces années. En particulier une date, le 14 février. « C'est le jour où on est tombées enceintes. » « On », c'est elle et surtout Kim, la femme qui de l'autre côté de l'Atlantique a porté ses enfants. Comme des milliers de couples en France, Sonia et son époux Karim* ont fait appel à une mère porteuse – que, par un glissement lexical rassurant, on appelle plutôt « nounou » – pour avoir leurs adorables jumeaux. Des enfants que Sonia n'aurait jamais pu avoir autrement en raison d'une malformation génétique la privant d'utérus. C'est son gynécologue qui, le premier, lui a parlé de la gestation pour autrui (GPA). « Je n'avais jamais entendu parler des mères porteuses avant », avoue Karim, un ingénieur de 35 ans. « Dans notre malheur, il y avait cet espoir. Alors on a foncé ! Mais pas tête baissée », poursuit le jeune papa, issu

d'une famille nombreuse et incapable d'imaginer sa vie sans enfants.

Peu importe la génétique

Pendant des années, Sonia et Karim fouillent le Net à la recherche de la moindre information sur la GPA. Ils collectent des données, recueillent des témoignages, se rapprochent de l'association Maia (1). Puis ils franchissent le pas : ils déposent leur profil auprès d'une agence canadienne chargée de mettre en relation des couples infertiles et des mères porteuses. Un an et demi plus tard, la « nounou » les contacte. Une Canadienne de 28 ans, mariée, mère de deux bambins. Incapable de comprendre comment un couple peut être heureux sans avoir d'enfants. Elle a le choix entre 18 couples, et tranche en faveur de Sonia et Karim. Les jeunes Français embarquent alors une première fois pour le Canada, où ils rencontrent Kim, leur mère porteuse. Quelques mois plus tard, ils y retournent

pour tomber « enceintes », moyennant 55 000 € au total. Après la fécondation *in vitro* (FIV) effectuée avec les spermatozoïdes de Karim et les ovules de Sonia, les embryons sont implantés dans le corps de Kim. Qui donnera neuf mois plus tard naissance à des jumeaux. « C'était un grand moment d'émotion, se souvient Sonia, encore bouleversée. J'ai coupé le premier cordon ombilical, mon mari a coupé le second. » Leur premier geste de parents. Au Canada, cela tombe sous le sens : les enfants sont évidemment ceux de Sonia et Karim, ils ont leurs gènes et portent leur nom, c'est donc à eux que revient ce geste. Mais, en France, peu importe la génétique, la mère est celle qui accouche. « Ce sont mes enfants à 100 % et dans mon

Chaque année, entre 400 et 500 couples français rencontrant des problèmes de fertilité font appel à une mère porteuse.

pays on me refuse le droit d'être leur mère ! se désole Sonia. J'aurais tellement aimé qu'ils soient inscrits sur mon livret de famille... »

Formellement interdite depuis les premières lois de bioéthique en 1994, la gestation pour autrui est sévèrement punie en France (lire l'encadré, p. 67). Et les >

audouin-desforges pour « marianne »

Les enfants nés de mère porteuse illégaux et pourtant bien réels...

**Les députés révisant
les lois de bioéthique
ont tranché : le recours
à la gestation pour autrui
reste interdit en France.
Alors, qui sont ces
couples qui décident
de tenter, malgré tout,
l'aventure ?**

PAR CLOTILDE CADU

se,



► parlementaires chargés de réviser ces lois cette année ont maintenu l'interdiction, rejetant les amendements en faveur d'une légalisation de la GPA déposés par le groupe de députés socialistes. Au grand dam de Sonia et Karim, obligés de vivre cachés. Le couple a déménagé une première fois dans le sud de la France. Seule leur famille très proche est au courant de la façon dont sont nés les jumeaux, âgés aujourd'hui de 3 ans. Une quasi-clandestinité qui vire parfois à la paranoïa aiguë, comme le reconnaît volontiers Sonia. Il y a quelques années, Karim et elle ont accepté de témoigner de façon anonyme pour une émission de télévision consacrée à la gestation pour autrui. En regardant le reportage, le sang de Sonia se glace : son canapé n'a pas été flouté, ni même la gourmette de son mari ! « J'ai eu peur qu'on nous reconnaisse », confie la jeune femme, souriant en évoquant cet épisode.

Double peine

Il n'empêche. Le couple préfère rester prudent. Au quotidien, ça ne change rien. Les enfants n'ont aucun papier français et voyagent avec un passeport canadien, mais ils sont inscrits à la crèche, à la Sécu, à la CAF, comme tous les autres enfants. Une situation dont les parents s'accommodent, à contrecœur. « Nous ne sommes pas des criminels. Nous n'avons rien fait d'illégal », se récrie Karim, arguant qu'ils ont suivi à la lettre les règles au Canada, pays où la GPA est légale dans un certain nombre de provinces.

Chaque année, entre 400 et 500 couples français font appel à une mère porteuse. Aux Etats-Unis, plus de 25 000 enfants seraient nés grâce à la GPA depuis la fin des années 70. Fin décembre, Elton John et son mari, David Furnish, ont accueilli un petit

A la suite d'une erreur médicale, Sophie a perdu l'enfant qu'elle attendait et a subi une ablation de l'utérus. Son projet de GPA lui a permis de se reconstruire.

hannah assouline

exactement « à la troisième semaine du huitième mois », corrige son compagnon, Eric*, pompier professionnel. Les guides sur la grossesse, les conseils pour devenir parents, Eric et Carole les ont tous lus. *Le Grand Livre des prénoms* traîne encore sur les étagères du salon. Peu importe que le ventre de la frêle Carole soit tout plat. Née avec le syndrome MRKH, et donc privée d'utérus, Carole va avoir son premier enfant grâce à Anne-Marie, une Canadienne de 23 ans qui a accepté de porter son bébé contre une indemnité de

15 000 € (sur un budget total de 45 000). « Au tout début, je disais : "Anne-Marie est enceinte". Puis, au bout de quelques jours, je suis passée à : "On est enceintes", confie Carole. Jusqu'au jour où j'ai commencé à prendre du poids. J'ai pris du ventre, ce qui ne m'était jamais arrivé. A ce moment-là, oui, je me suis dit : "Je suis enceinte !" » A tel point qu'elle a des nausées, des maux de ventre. Les médecins suspectent une grossesse extra-utérine. « J'ai même dû faire un test de grossesse ! Moi ! » sourit la jeune femme, en évoquant cette drôle de « *couvade* ».



Pourtant, c'est bien Anne-Marie qui porte l'enfant de Carole et Eric. Leur enfant.

Les détracteurs de la GPA, ceux qui militent pour un maintien de son interdiction en France, se feront un plaisir de leur jeter au visage la terrible question des liens intra-utérins, indispensables, selon eux, au bon développement de l'enfant. « Mais qu'est-ce qu'ils en savent ! » bondit le Pr Israël Nisand, gynécologue-obstétricien très favorable à la gestation pour autrui. Chaque mois, au moins un couple vient le consulter pour des problèmes de stérilité. Le spécialiste n'a aucune réticence à leur conseiller une GPA. Au contraire. « Je vois des patientes que je dois aider. » En d'autres temps déjà, le professeur faisait preuve du même militantisme

pour la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). « Nous sommes dans une période de régression philosophique. La météo est mauvaise pour les femmes », regrette le praticien, qui, s'il conteste les lois actuelles en matière de GPA, se fait un devoir de les respecter. Simplement, il « facilite les parcours ». Et il est loin d'être le seul. Le médecin de Carole et Eric, parfaitement au courant de leur démarche, leur a fourni les ordonnances nécessaires à la préparation d'une GPA. Le traitement hormonal pour préparer la fécondation in vitro (FIV), indispensable avant toute gestation pour autrui ? C'est lui qui l'a prescrit à Carole. C'est aussi lui qui a fait une demande à la Sécurité sociale de prise en charge à 100 % de ces médicaments très chers. Seul inconvénient : « Je n'ose plus aller à la pharmacie, glisse Carole. A chaque fois, ils nous demandent des nouvelles de notre FIV. Je n'ai pas osé leur dire que c'était en vue d'une GPA, et que donc ils ne me verront jamais enceinte. J'y retournerai quand bébé sera né ! »

Anne* et Pierre* n'ont pas eu la même chance que Carole et Eric. Leur médecin français a bien voulu leur fournir les ordonnances pour les échographies et les prises de sang. Mais pas pour le traitement FIV. « C'est ma question du jour, se soucie Anne, 32 ans. Comment je fais pour avoir ces médicaments ? » Victime elle aussi du syndrome MRKH – comme près d'une femme sur 4 500 –, elle a fini par lancer un appel au secours sur un forum Internet. L'entraide fonctionne énormément entre couples ayant eu recours à une mère

porteuse. Aussitôt, des jeunes mamans ont proposé de lui envoyer les médicaments dont elles n'ont plus besoin. D'autres lui ont suggéré de faire le tour des hôpitaux – comme Sonia. Reste la possibilité de demander à son médecin américain de lui envoyer une ordonnance par mail. « Et si la pharmacie, ici, refuse de me délivrer le traitement, peut-être qu'il pourra me l'envoyer par courrier », tente de se rassurer Anne.

Cela fait quinze ans qu'Anne prépare méthodiquement son projet de GPA. A l'époque, elle n'était pas encore avec Pierre. Elle venait simplement d'apprendre qu'elle ne pourrait jamais porter d'enfants, bien qu'elle puisse procréer. « Je mets de l'argent de côté depuis mes 17 ans », confie la jeune trentenaire.

« Si tout va bien, nous aurons un bébé à la fin de l'année 2011 », glisse-t-elle dans un sourire, un regard complice à son compagnon. Lui est déjà père. Avoir un deuxième enfant de cette façon certes peu conventionnelle ne lui pose absolument aucun problème. « Ce n'est pas parce qu'on ne porte pas un enfant qu'on n'est pas son parent », explique Pierre. D'autant que leur futur enfant, celui qu'Autumn, une Américaine, a d'ores et déjà accepté de porter, sera biologiquement le leur. Avant de tomber sur Autumn, ils ont eu une vingtaine de contacts – et quelques déceptions. Leur première « nounou » leur a fait faux bond au dernier moment,

alors même qu'ils venaient lui rendre visite aux Etats-Unis.

Conditions strictes

Comme beaucoup de mères porteuses, Autumn, la trentaine, n'a jusqu'ici porté que ses trois propres enfants. Son expérience avec Anne et Pierre sera la première. « Cela faisait longtemps qu'elle voulait porter l'enfant de quelqu'un d'autre. Elle envisage ça comme un don. Mais c'est vrai que c'est difficile à expliquer », concède Anne. A-t-elle fait cette démarche pour l'argent ? « Non, elle a une bonne situation, assurent Pierre et Anne. Nous avons été en contact avec une jeune femme qui nous a rapidement expliqué qu'elle voulait acheter une deuxième voiture ! Nous n'avons pas donné suite. » Robert Nichols, le gérant d'une agence de GPA dans le Massachusetts, le Center For Surrogacy And Egg Donation, confirme : « On voit très vite une femme qui fait ça pour l'argent. Et nous l'écartons. » Son agence, fondée en 1999, a mis 40 couples en relation avec des mères porteuses l'année dernière. Des Américains en grande majorité, mais aussi des Français, des Australiens, des Suisses... « De 15 à 20 % des couples ne vivent pas aux Etats-Unis », explique Robert Nichols, lui-même père de trois enfants nés grâce à deux mères porteuses.

Les femmes qui « offrent » leur ventre à des couples stériles sont recrutées de façon très stricte par les équipes de Robert Nichols : elles doivent avoir au moins un enfant, être âgées de 21 à 39 ans, être en bonne santé, ne pas >

« Je n'ose plus aller à la pharmacie. A chaque fois, ils nous demandent des nouvelles de notre FIV alors que je ne serai jamais enceinte. » Carole

D'un pays à l'autre, des lois très différentes

• En France

Longtemps tolérée, la GPA a été interdite en 1994. Le code civil stipule que « toute convention portant sur la procréation ou la gestation pour le compte d'autrui est nulle ». Les contrevenants s'exposent à trois ans de prison et 45 000 € d'amende en cas de « substitution volontaire, simulation ou dissimulation ayant entraîné une atteinte à l'état civil d'un enfant », ainsi que leur tentative. Le fait de « s'entremettre entre une personne ou un couple désireux d'accueillir un enfant

et une femme acceptant de porter en elle cet enfant en vue de le leur remettre » est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

• En Allemagne, Espagne, Italie, Autriche et Suisse

La GPA est prohibée.

• Au Royaume-Uni

Elle est autorisée depuis 1985, exclusivement pour raisons médicales et au seul bénéfice de couples mariés dont l'un au moins vit au Royaume-Uni.

• En Grèce

La GPA est autorisée depuis 2002, pour des femmes de

moins de 50 ans vivant en Grèce.

• En Belgique et aux Pays-Bas

Elle est tolérée.

• Aux Etats-Unis et au Canada

La GPA est autorisée et encadrée dans certains Etats et provinces. Les règles peuvent varier de l'un à l'autre. ■

Source : rapport d'information du groupe de travail sur la maternité pour autrui de la commission des Affaires sociales et de la commission des Lois du Sénat, 25 juin 2008.

> fumer, ne pas avoir de problème de poids, avoir une situation financière stable et réussir des tests psychologiques. « Sur 20 femmes qui se portent volontaires, une seule va réellement mettre au monde un enfant pour un autre couple », reconnaît le boss. En décembre dernier, son agence a reçu 62 femmes. Seules trois ont été retenues. Après une première grossesse pour autrui, beaucoup ont recommencé, souvent avec le même couple.

Durcissement politique

Anne et Pierre n'en sont pas encore à penser à un petit deuxième. Leur prochaine étape, une fois que la jeune femme aura réussi à trouver son traitement, ce sera la FIV dans une clinique de Floride. Et tout de suite après le transfert des embryons dans le corps d'Autumn. « Nous avons décidé d'implanter deux embryons », explique le couple, qui s'est donné deux ans pour ce grand projet. « On a commencé à parler prénoms... » avoue Anne. Pour la chambre du bébé, ils verront plus tard. Une étape à la fois. « Les pierres, on les pose petit à petit. Mais on avance ! » confie le futur papa. Même s'ils s'interdisent de trop s'enthousiasmer et d'imaginer leur avenir avec leur enfant, Pierre et Anne ne peuvent s'empêcher de penser aux difficultés qui les attendent. Pas aux Etats-Unis, où la procédure est entendue. Mais en France, où faire inscrire des enfants nés par GPA à l'état civil relève de l'exploit. La bataille juridique que mènent depuis une dizaine d'années Sylvie et Dominique Menneson (2), parents de jumelles nées grâce à une mère porteuse aux Etats-Unis, a refroidi plus d'un couple. « Notre bébé aura la nationalité américaine, un passeport américain, donc il n'y aura pas de problème pour le ramener en France. Nous allons seulement éviter d'avoir des contacts avec l'ambassade de France, qui peut faire obstacle », expliquent Anne et Pierre, très peinés d'être « considérés comme des criminels ». Adopter l'enfant qu'aura mis au monde Autumn, leur propre enfant ? Pas une solution non plus, les autorités, suspicieuses, pourraient déceler dans cette démarche une GPA. Depuis quelque temps, des consignes auraient été données aux consulats pour qu'ils durcissent leur politique et ne délivrent des papiers qu'à condition que le couple

présente un certificat de grossesse, ce qu'ils n'ont évidemment pas.

« Il y a une grande hypocrisie de la France à l'égard des familles qui font appel à la GPA, note Laure Camborieux, la présidente de l'association Maia, qui donne des conseils aux couples infertiles. La France ne légifère pas et en plus elle n'informe pas. Elle piège les gens. » Et elle fait peser sur la tête des familles une épée de Damoclès. « Dès que nous avons eu nos enfants, j'ai prévenu mon mari : à partir de maintenant, je vais être une glu ! Jamais je ne le laisserai me quitter ! » rigole Fabienne, 39 ans. En 2005, après six FIV échouées et un utérus bien abîmé, elle décide

avec son mari Patrice d'avoir recours à une mère porteuse. Le projet leur coûte 50 000 €. Trois ans plus tard naissent deux beaux bébés, Stacy et Ethan, dans une clinique de l'île de Vancouver, au Canada.

« Le gouvernement pense dissuader les couples en refusant de reconnaître ces enfants. »

La présidente de l'association Maia

Des enfants qui sont encore aujourd'hui canadiens. « Ça me peine. Ce qui me peine le plus, c'est que je ne suis pas reconnue comme leur maman, déplore Fabienne, pourtant en congé parental de trois ans pour élever ses bambins. Si mon mari disparaît, qu'est-ce qui se passe ? » Si le couple en vient à se déchirer, le père, puisqu'il est le seul parent reconnu, peut empêcher la mère de revoir leurs enfants. Pour se mettre à l'abri, Patrice a désigné Fabienne comme tuteur des enfants devant un notaire. « Mais s'il arrive quelque chose, c'est au juge des tutelles de décider... » Elle sait qu'en théorie il ne peut rien arriver à sa petite famille. On ne peut pas lui retirer ses enfants. Mais dans le doute... « Normalement, l'administration ne peut que nous opposer un refus de filiation. Mais on ne veut rien risquer. »

« Le gouvernement français pense dissuader les couples en refusant de reconnaître ces enfants. Mais, pour les parents, entre ne pas avoir d'enfant ou continuer à se battre ensuite pour leurs papiers, le choix est vite fait », explique Laure Camborieux. En 2009, le

jean-luc bertini / picturelank





gestation pour autrui. Le vrai premier frein à une démarche raisonnable, malheureusement, c'est l'argent. C'est très inquiétant, car le manque d'argent pousse les gens à aller faire une GPA en Inde, ou bien vers une pratique clandestine en France. Cela reste des cas très rares. Il peut y avoir des situations dramatiques de chantage, d'arnaque. Ça s'est passé en France d'ailleurs. Ce qui est rageant, c'est que l'Angleterre ou le Canada ont trouvé des solutions éthiques. Pourquoi pas nous ? »

En 2008, les sénateurs du groupe de travail sur la maternité pour autrui avaient proposé d'autoriser la pratique, à condition de l'encadrer. En décembre, ce sont des personnalités du monde politique, scientifique et intellectuel qui ont appelé, avec Elisabeth Badinter, à encadrer la GPA. Reste que l'héritage catholique de notre beau pays pèse lourd dans la balance... Pourtant, « c'est justement avec l'interdiction qu'on crée des dérives », insiste le Pr Israël Nisand. Lui ne conseille à ses patients de se lancer dans un projet de GPA que s'ils ont

Les jumelles de Dominique et Sylvie Mennesson sont nées d'une mère porteuse. Leurs parents mènent une bataille juridique pour faire inscrire leurs enfants à l'état civil.

les moyens de le faire correctement, dans un pays où la pratique est légale et bien encadrée, comme en Angleterre, aux Etats-Unis, au Canada. Ceux qui n'ont pas d'argent... « Je leur dis de ne pas le faire. Mais cette situation est inacceptable. »

En moyenne, une GPA en Amérique coûte entre 50 000 et 100 000 €, tout compris (frais médicaux, indemnisation de la mère porteuse, billets d'avion, frais de voyage et sur place...). Les protocoles médicaux (FIV, transfert d'embryons) représentent le principal poste de dépense. La mère porteuse ne bénéficie pas d'un salaire, mais d'une « indemnisation », de l'ordre de 15 000 à 25 000 €. Si celle-ci n'a pas d'assurance, tous ses frais médicaux sont à la charge des parents d'intention. Tout comme les vêtements de grossesse, les éventuels trajets, les frais d'agence et d'avocats, les suppléments en cas de grossesse multiple ou d'accouchement par césarienne. Une somme souvent difficile à réunir pour ces couples. Pas étonnant dès lors que fleurissent, en particulier sur Internet, des offres défiant toute concurrence... mais pleines de risques. Le catalogue en ligne du site surrogatemother.ru propose ainsi un package

Une GPA coûte entre 50 000 et 100 000 €. Aussi fleurissent sur Internet des offres défiant toute concurrence mais pleines de risques.

« économique » à 2 850 €. Le package « Complex 1 » est à 15 150 €, le « Complex 2 », à 16 550 €. Sur d'autres sites, ce sont les futures mères porteuses elles-mêmes qui déposent leurs petites annonces. Ventres à louer. Sans ambiguïté. « Je suis une jeune maman d'une petite fille de 2 ans et je souhaiterais aider un couple à avoir la joie

d'être parent à son tour. Je suis en bonne santé, aucune complication n'est survenue après ma grossesse et mon accouchement. J'offre la possibilité d'avoir un enfant en échange d'une rémunération, car cela n'est pas sans risques. » Des offres illégales et qui, à coup sûr, entraînent de graves dérives.

Oui, il y a des dérives...

En 2005, la Belgique, où la GPA n'est pas interdite mais pas encadrée, l'affaire « Baby Donna » avait ému tout le pays. Faisant croire aux parents biologiques qu'elle avait perdu l'enfant au cours du septième mois de grossesse, la mère porteuse avait vendu le bébé à un couple de Néerlandais. En 2008, la justice a laissé Baby Donna à ses parents adoptifs, concédant au père biologique un simple droit de visite. Dans les années 80, aux Etats-Unis, une mère porteuse a refusé de remettre l'enfant à ses parents biologiques. Dernièrement, la GPA a fait l'objet d'une émission de télé-réalité en Turquie. Dans « Rent A Mama », six couples et douze mères porteuses s'affrontent, les premiers pour bénéficier d'une GPA tous frais payés, les secondes pour gagner 250 000 € en portant l'enfant d'une autre !

Mais si l'on évoque volontiers les cas de graves dérives – rares, heureusement – de la GPA, c'est pour mieux passer sous silence les risques d'accident, inhérents, à toute grossesse : que faire si l'enfant naît lourdement handicapé ou que les parents biologiques n'en veulent plus ? Que faire si l'accouchement de la « nounou » se passe mal et qu'elle en garde des séquelles ? C'est pour se prémunir de cela que les agences font signer aux parents comme aux mères porteuses de volumineux contrats – jusqu'à 45 pages – stipulant absolument tout, depuis l'alimentation de la mère porteuse jusqu'à la volonté ou non d'avorter en cas de maladie de l'enfant ou de danger pour la gestatrice.

C'est en voulant éviter ces écueils que Sophie et Christophe, originaires de >

Conseil d'Etat s'est prononcé contre la gestation pour autrui, mais s'est aussi inquiété du sort des enfants, demandant que leur situation juridique soit « aménagée, de façon que ceux-ci ne soient pas pénalisés par le fait que leurs parents d'intention ont eu recours à une pratique interdite en France ». Sans légiférer sur la question, l'Espagne a fait le choix d'au moins reconnaître les enfants nés à l'étranger. Les députés PS pro-GPA ont déposé un amendement en ce sens dans le cadre des débats sur les lois de bioéthique, rejeté.

Parcours humains riches

Malgré tout, les couples continuent à partir dénicher une mère porteuse à l'étranger. « Ils y ont bien réfléchi. On ne fait pas ça au hasard », raconte Laure Camborieux, qui se bat contre l'image glauque et mercantile de la GPA que certains cherchent à véhiculer. « Beaucoup de couples témoignent de parcours humains très riches, très respectueux de leur nounou et montrent un autre visage de la

> Blois, se sont lancés dans leur projet de GPA il y a un peu plus de deux ans. Avec une seule idée en tête : « *Faire ça bien !* » Ils refusent de donner raison aux détracteurs de la GPA, au premier rang desquels la philosophe Sylviane Agacinski (Mme Lionel Jospin à la ville) et le Pr René Frydman (« père » du premier bébé-éprouvette français en 1982 et du premier bébé-médicament le 26 janvier dernier), violemment opposés à sa légalisation et à la marchandisation des corps. « *On ne peut pas parler d'esclavage* », se défend Sophie, comme tous les autres couples qui ont eu ou auront un enfant grâce à une « nounou ». Personne, dit-elle, n'a mis un pistolet sur la tempe de Corrie, leur « nounou ». « *Elle fait ça pour nous aider. C'est sa première fois. Elle a déjà un enfant et n'a pas de difficultés financières. Elle travaille dans un cabinet de vétérinaire et son mari est prof* », détaille Sophie. Sans doute aime-t-elle aussi être enceinte, comme cette femme d'un ami qui lui a proposé de porter son enfant il y a quelque temps. « *Les mères porteuses sont des femmes qui aiment être enceintes, qui ont des grossesses faciles*, confirme Robert Nichols, le gérant du Center For Surrogacy And Egg Donation. *Et elles aiment aider les gens.* » Sarah, 32 ans, a porté il y a trois ans les enfants de Fabienne et Patrice, au Canada. Elle a adoré être enceinte de son fils à elle, âgé de 8 ans. Tout comme elle adore prendre soin de lui chez elle, à la maison. En se baladant sur le Net, elle a découvert la GPA. « *J'ai tout de suite pensé que c'était une chose merveilleuse*, raconte Sarah, aujourd'hui mère d'un deuxième enfant. *Des personnes qui ont beaucoup d'amour à donner et qui ne peuvent pas avoir d'enfants, pour des raisons médicales, je trouve ça injuste.* » Ses deux grossesses à elle comme celle pour Patrice et Fabienne se sont toutes bien passées. Avec un petit plus pour sa grossesse pour autrui : « *Sentir deux bébés bouger dans mon ventre, c'était vraiment génial !* »

« **C'est un postulat simpliste de penser que la grossesse constituerait la maternité.** »

Geneviève Delaisi de Parseval, psychanalyste



audoin desforges pour « marianne »

Question de mentalité

Au long de ses neuf mois de grossesse, Sarah a toujours gardé à l'esprit qu'elle ne portait pas ses enfants, mais ceux du couple français. Le jour de l'accouchement, elle ne les a pas pris dans ses bras, les bébés ont été directement confiés à Fabienne et Patrice. Choquant ? « *Le suivi*

des femmes enceintes montre qu'une femme ne devient pas mère comme par magie le jour où elle accouche, relève la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval. *C'est un postulat simpliste de penser que la grossesse constituerait la maternité et donc qu'abandonner un enfant qu'on a porté provoquerait un dommage irréparable* » (3). « *Je n'étais pas triste*, se réjouit Sarah, la jeune mère porteuse canadienne, très fière. *J'étais heureuse que nous ayons réussi à faire cela ensemble ! Des bébés en bonne santé et une nouvelle famille !* » « *C'est vraiment une question de mentalité* », se persuade Sophie, durement éprouvée par la vie. Il y a dix ans, à la suite d'une erreur médicale, elle a perdu l'enfant qu'elle attendait et a dû subir une ablation de l'utérus. C'est son projet de GPA qui lui a permis

de rebondir après une telle épreuve. D'être encore en vie aujourd'hui. Alors, oui, le sacrifice financier est lourd : 75 000 €. Mais Sophie et Christophe en sont persuadés, cela en vaut la peine.

Alors que les députés ont opté pour le status quo en matière de GPA, Sophie et Christophe s'apprentent à partir aux Etats-Unis pour une deuxième FIV, la première ayant échoué. Si tout se passe bien, ils espèrent être parents à la fin de l'année. ■ **C.C.**

* Les prénoms ont été modifiés.

- (1) www.maia-asso.org
- (2) Auteurs de : **la Gestation pour autrui, l'improbable débat**, Michalon, 318 p., 18 € ; **Interdits d'enfants**, Michalon, 250 p., 17 €.
- (3) « Ces centaines de couples qui rêvent de mères porteuses », *Libération* du 26 novembre 2007.